

Règlement intérieur complet à consulter sur le portail famille

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR EN QUELQUES MOTS



### ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

**04.77.23.20.94 ou 04.77.23.20.95**

Lundi, mardi, mercredi, jeudi  
De 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

Vendredi  
De 8h à 12h



### ACCUEIL PHYSIQUE

*Espace congrès, forum Sébastien Nicolas*

Lundi, mardi, mercredi, jeudi  
De 8h à 12h et de 13h30 à 16h00

Vendredi  
De 8h à 12h

## Nouveauté !

Les accueils périscolaires changent de nom et deviennent :

### **PÉRI-Matin, PÉRI-Midi, PÉRI-Soir**

1<sup>ère</sup> étape : inscription en ligne sur le portail famille

2<sup>ème</sup> étape : réservation (indiquer/cocher les jours de présences)

**PÉRI-Matin (7h15-8h20) : pas de réservation**

**PÉRI-Midi (11h45-12h15) : Réservation** (uniquement si l'enfant ne mange pas à la cantine)

**PÉRI-Soir (16h15-18h15) : Réservation**

**Au plus tard le Vendredi avant 12h pour la semaine suivante**

*Les modifications exceptionnelles après ce délai sont à faire auprès de l'agent présent à l'école*



## Restauration Scolaire

### **COMMANDE/DÉCOMMANDE D'UN REPAS (ou panier repas)**

**Au plus tard la veille avant 9h**

(attention pour le lundi : vendredi avant 9h)

Sur le portail famille ou par téléphone

En cas d'urgence médicale, annulation exceptionnelle possible le jour même avant 9h,  
uniquement par téléphone (pas 2 jours consécutifs)



*La mairie se réserve le droit d'exiger un justificatif*



## Factures

*Toutes les factures seront désormais envoyées par mail  
Elles sont également disponibles sur le portail famille*

*Les repas sont facturés à terme échu en début de mois suivant*

***La facture est à payer à réception et avant la fin du mois d'édition***

Paiements acceptés : **carte bancaire** sur le portail famille, **espèce ou chèques en mairie**,  
possibilité de mettre en place un prélèvement automatique

Tout repas non commandé/décommandé dans les délais sera facturé 6 € à la famille

Ex : repas d'octobre facturés le 2 ou 3/11 –facture à régler avant le 28/11, sinon arrêt des plannings le 1<sup>er</sup> décembre.